

SIACI

ACCOMPAGNEMENT

ÉCOUTE – SOUTIEN – DIALOGUE



Une situation moralement délicate à surmonter, le stress, une surcharge de travail, un évènement traumatisant, un manque de reconnaissance professionnelle, des perspectives d'évolution limitées etc... peuvent expliquer un fort taux d'absentéisme.

La prévention des risques psychosociaux est un élément important à prendre en compte.

Pour accompagner ses clients, **DIOT-SIACI** a développé le service **SIACI ACCOMPAGNEMENT** qui s'articule comme suit :



Une plateforme d'écoute et de conseils

Accessible par téléphone ou e-mail

Ecoute, diagnostic, orientation, intermédiation, suivi de la situation

Bilan situationnel 360° / Repérage et évaluation des fragilités et risques associés
Prescription et orientation vers le soutien psychologique



Un soutien psychologique

Accessible sur détection et prescription

Une cellule de soutien psychologique



Un groupe de parole



La plateforme téléphonique d'information, d'écoute et de conseil

Elle s'adresse à toutes collectivités territoriales :

- Ayant souscrit un contrat d'assurance pour le risque « Maladie ordinaire »,
- Désireuse d'accompagner leurs agents pour retrouver un équilibre entre vie privée et vie professionnelle,
- Au travers d'une plateforme d'échanges et d'écoute avec des conseillers experts de l'accompagnement social.

La plateforme d'information, d'écoute et de conseils permet d'accompagner les agents :

- **Dans leur vie privée** : les aider à sortir de l'isolement, à gérer leurs difficultés personnelles et les éventuels conflits, évaluer leur état psychologique vis-à-vis de leur état de santé...
- **Dans leur vie professionnelle** : retrouver de la motivation, les aider à reprendre durablement leur activité professionnelle et dans les meilleures dispositions.
- **Dans leurs questions et problématiques du quotidien** : logement, budget, aidant, aide à domicile...



Des conseillers à l'écoute

Du lundi au vendredi de 9h à 18h



Un accompagnement personnalisé

- Une relation de confiance avec les conseillers
- Des réponses précises sur les thèmes suivants :
 - Droits et démarches administratives
 - Organisation du quotidien
 - Santé - Bien être
 - Vie sociale et familiale
 - Logement
- Un suivi dans le temps
- Si nécessaire : une orientation de l'agent vers des médecins psychologues



Le respect du secret professionnel

Les entretiens sont anonymes et confidentiels



Votre rôle

Formulation de votre demande de mission auprès de nos équipes :
collectivite.prevention@s2hgroup.com



Coût de la prestation

Le service est pris en charge par le contrat



Soutien psychologique individuel et personnalisé

Il s'adresse à toutes collectivités territoriales ayant souscrit un contrat d'assurance.

Le soutien psychologique individuel et personnalisé consiste à :

- Aider l'agent à retrouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle,
- Prévenir les répercussions psychiques liées aux situations difficiles,
- Accompagner l'agent en incapacité de travail dans l'acceptation de son nouvel état de santé et faciliter son retour à l'emploi.

Un réseau de professionnels

Des psychologues expérimentés inscrits auprès de l'ARC ou de l'ordre des médecins.

Un accompagnement personnalisé

- Une relation de confiance avec le psychologue
- Un accompagnement sur mesure
- Des entretiens à distance, par téléphone

Le respect du secret professionnel

Les entretiens sont anonymes et confidentiels

Votre rôle

- Détection d'un besoin d'accompagnement auprès de l'un de vos agents
- Obtention de l'accord de l'agent
- Formulation de votre demande de mission auprès de nos équipes : collectivite.prevention@s2hgroup.com
- Réalisation par nos conseillers d'un diagnostic psychosocial avec l'agent
- Si le besoin est confirmé : proposition d'un accompagnement personnalisé et confidentiel + mise en place d'un soutien psychologique avec l'agent

Coût de la prestation

Le service est pris en charge par le contrat sur les risques assurés



Le groupe de parole échange, entraide et compréhension

Mobilisable sous conditions, il s'adresse à toutes collectivités territoriales ayant souscrit un contrat d'assurance ; l'organisation d'un groupe de parole permet de :

- Prévenir les conséquences d'un événement traumatisant en vue d'un « mieux-être psychologique » des agents
- Offrir à la collectivité employeur une réponse aux situations traumatiques en lien avec le cadre professionnel.

La disponibilité des équipes

Un professionnel se déplace au sein de votre collectivité pour répondre à la situation traumatique

Les domaines d'expertise des intervenants

Des psychologues experts spécialisés en traumatologie

Le déroulement des séances

- Format et contenu des séances définis par le psychologue intervenant en fonction de la situation traumatique
- Rédaction d'une synthèse à l'issue du groupe de parole

Votre rôle

- Détection d'une situation traumatique
- Formulation de votre demande de mission auprès de nos équipes
- Un conseiller vous recontacte pour une intervention rapide

Coût de la prestation

Le service est pris en charge par le contrat sur les risques assurés

Conditions de mise en place

- Le fait générateur est un événement grave, soudain et traumatisant survenu dans le cadre professionnel parmi les équipes de la collectivité, et qui concerne plusieurs agents, directement ou indirectement.
- Le soutien psychologique collectif n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs mis en oeuvre par les services de secours (SDIS, SAMU). Il n'intervient pas dans les mêmes conditions de temporalité, ni ne répond aux mêmes objectifs. Il leur est complémentaire.
- La mise en oeuvre est conditionnée à la validation de la pertinence de la demande, formulée par un professionnel indépendant (psychologue clinicien).

Les + pour vous, collectivité employeur :

- Apporter des solutions en termes de gestion des risques psychosociaux,
- Maîtriser les coûts liés à l'absentéisme,
- Organiser le retour à l'emploi de vos agents.

Les + pour votre agent :

- L'aider à accepter son nouvel état de santé,
- L'aider à retrouver un équilibre de vie et une autonomie,
- L'accompagner dans une situation difficile ou traumatisante.



Quelques chiffres :

9%, le taux d'absentéisme moyen dans une collectivité territoriale de taille importante.

2 000 €, le coût moyen par an des absences pour raisons de santé par agent.

CONTACTS



01 41 92 29 35



collectivite.prevention@s2hgroup.com